

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars, le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques MENUT, Maire

Date de convocation : 19 mars 2018

PRESENTS : M. BONNET J.C., M. DELAVIE J., Mme SHARPE S., M. MAILLETAS A., Mme OUARY F., Mme DAGNAUD F., M. VIAUD A., Mme CHETANEAU M., M. GOBIN J., Mme CONIJN M., M. PEYRONT M., M. LORENZO J.D., M. NEIGE P., Mme FAUVEL M.C., M. ESPAGNET E., Mme FORESTIER M., M. MOYEN D., Mme GERVAIS S.

ABSENTS EXCUSES : Mme BŒUF D. procuration à Mme DAGNAUD F., M. SAUTREAU J.M. procuration à M. VIAUD A., Mme MOUSSION A.

SECRETAIRE : Mme DAGNAUD F.

QUESTION 1 : STATION VERTE – CONGRÈS NATIONAL 2019

Le Maire indique avoir reçu un courrier sollicitant la commune pour l'organisation du congrès national 2019. Après réflexion, il propose de ne pas donner suite.

QUESTION 2 : ADOPTION DU REGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DE JUDO/GYM/YOGA

Les usagers de la salle de JUDO/GYM/YOGA ont pu déménager dans la nouvelle salle. A cet effet, il est nécessaire de rédiger un règlement intérieur qui sera non seulement affiché dans la salle mais également signé par les responsables des associations utilisatrices.

Monsieur le Maire explique que le règlement intérieur de la salle de JUDO/GYM/YOGA mise à disposition des associations après travaux, doit être approuvé par le conseil municipal.

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION

QUESTION 3 : ACHAT PARCELLE RUE DE RIBÉRAC/RUE DE LA FONTAINE

Le maire informe le conseil qu'il a sollicité auprès du propriétaire de la parcelle AB n°63 située à l'angle de la Rue de Ribérac et de la rue de la Fontaine, la cession de celle-ci et ses conditions financières. Ce terrain est actuellement utilisé pour des riverains en dépôt sauvage.

Le propriétaire a fait savoir qu'il souhaitait vendre cette parcelle de 84ca au prix de 1.000 euros.

VOTÉ à l'unanimité. DELIBERATION

QUESTION 4 : ÉCLAIRAGE PUBLIC À SMR

Programmation de travaux

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer l'éclairage public des points suivants :

- **Le bourg à Saint-Michel de Rivière, (1point lumineux)**

La commune de LA ROCHE-CHALAIS est adhérente au Syndicat Départemental d'énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public ;

Pour permettre au Syndicat d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.

Dans le cas où la commune de LA ROCHE-CHALAIS ne donnerait pas une suite favorable à ce projet et ce dans un délai de 2 ans à compter de la date de la demande, la commune s'acquittera de 700€ pour frais de dossier.

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION

QUESTION 5 : CONTRAT MISSION DE CONTRÔLES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le maire indique avoir réalisé une mise en concurrence pour les vérifications périodiques auxquelles sont soumises les collectivités territoriales pour l'ensemble de leurs bâtiments.

Les prestations devaient inclure les missions électricité, équipements mécaniques, thermiques-fluides.

La société DEKRA CENTRE ATLANTIQUE, domiciliée rue Gérard Miallet, ZI de Beauregard – 19100 BRIVE LA GAILLARDE qui a proposé ces différentes missions pour un montant HT de 4 015 euros est retenue.

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION

QUESTION 6 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ – sanitaires publics

Le maire indique avoir réalisé une mise en concurrence pour l'achat de sanitaires publics destinés à être installés Place de l'Étoile. Il précise que trois sociétés ont été sollicitées et ont présenté leurs produits et propose à l'assemblée de retenir la société MPS domiciliée ZAE du Mouta – 40 230 JOSSE pour un montant HT de 38 850 euros.

VOTE : Contre : 1 Pour : 21 Abstention : 0. DELIBERATION

QUESTION 7 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX – Place de la Victoire

Le maire rappelle les étapes de la consultation réalisée pour les travaux d'aménagement de la Place de la Victoire.

Il indique avoir reçu 4 propositions et après analyse des offres, compte tenu des critères retenus pour la sélection du candidat et des offres, il propose de retenir la SAS DUPUY & Fils, domiciliée Pont de la Rizonne – 24410 SAINT PRIVAT EN PÉRIGORD, pour un montant de travaux de 112 786,90 euros HT, soit 135 344,28 euros TTC.

VOTÉ à l'unanimité. DELIBERATION

QUESTION 8 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX AEP – le Bontemps/le Texier/la Fuye

Le maire rappelle les étapes de la consultation réalisée par le maître d'œuvre SOCAMA pour les travaux de réfection des réseaux AEP dans le secteur Le Bontemps/La Fuye/Le Texier.



Il indique avoir reçu 3 propositions et après analyse des offres, compte tenu des critères retenus pour la sélection du candidat et des offres, il propose de retenir la SARL SENTOU, domiciliée la Charouffie – 24600 RIBÉRAC, pour un montant de travaux de 180 420,00 euros HT, soit 216 504,00 euros TTC.

VOTÉ à l'unanimité. DELIBERATION

QUESTION 9 : TRANSFORMATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE EN ADJOINT D'ANIMATION ET DIMINUTION DES HEURES et SUPPRESSION DU POSTE DE DIETETICIEN

Monsieur le Maire indique aux élus que pour pallier les absences de deux animateurs au centre de loisirs, il convient de transformer deux postes d'adjoint technique en adjoint d'animation. Un premier à compter du 1^{er} juin 2018 pour remplacer un agent contractuel que sera en congé maternité 20/35H et le deuxième pour remplacer un agent qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2018, et qui sera remplacé par un adjoint d'animation pour 23/35H.

Il propose également de supprimer le poste de diététicien qui n'est plus nécessaire car nous avons le concours gratuit des diététiciens d'un organisme.

VOTÉ à l'unanimité. DELIBERATION

QUESTION 10 : ARRPOBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Commune, Camping, Eau/Assainissement, Lotissement de Batier et Le Méridien, Résidence Jeanne NICOLAS

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VOTÉS à l'unanimité. DELIBERATIONS

QUESTION 11 / APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Commune, Camping, Lotissement de Batier et Le Méridien, Résidence Jeanne NICOLAS, Eau/Assainissement

Le président présente les comptes administratifs des budgets de la commune et ses annexes.

Il demande également de valider les affectations de résultats nécessaires à l'équilibre des budgets primitifs.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2017			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2 577 264,33	3 377 019,54	1 272 780,03	691 669,02

Affectation : FONCTIONNEMENT : 374 058,44 – INVESTISSEMENT : 425 696,77



COMPTE ADMINISTRATIF CAMPING 2017

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
56 283,60	65 340,17	3 696,84	18 280,87

Affectation : FONCTIONNEMENT : 9 056,57 – INVESTISSEMENT : 14 584,03

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT BATIER 2017

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
104 179,85	123 974,59	112 768,55	105 927,67

Affectation : FONCTIONNEMENT : 19 794,74 – INVESTISSEMENT : 0

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT LE MÉRIDIEN 2017

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
558 138,79	539 901,23	748 481,52	537 008,67

Affectation : FONCTIONNEMENT : - 18 237,56 – INVESTISSEMENT : 0

COMPTE ADMINISTRATIF RESIDENCE JEANNE NICOLAS 2017

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
21 708,04	35 965,35	233 890,97	179 795,34

Affectation : FONCTIONNEMENT : 14 257,31 – INVESTISSEMENT : 0

COMPTE ADMINISTRATIF EAU/ASSAINISSEMENT 2017

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
219 783,31	245 210,11	150 788,91	772 604,39

Affectation : FONCTIONNEMENT : 25 426,80 – INVESTISSEMENT : 621 815,48

Le maire s'étant retiré les documents budgétaires ont été votés à l'unanimité.

VOTÉS à l'unanimité. DELIBERATIONS DES CA ET AFFECTATIONS DE RESULTATS

QUESTION 12 : VOTE DES TAUX DES 4 TAXES ADDITIONNELLES

Le maire propose de reconduire les taux des 4 taxes additionnelles de la commune.

TAXE / TAUX	TAUX 2017	TAUX COMMUNAUX INCHANGÉS EN 2018
T.H.	19,64	19,64
T.F.B.	12,51	12,51
T.F.N.B.	76,44	76,44
C.F.E.	17,38	17,38

VOTÉ à l'unanimité. DELIBERATION



QUESTION 13 : SUBVENTIONS 2018

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNES

Club des nageurs	1650	Comité des fêtes SML	2150
Société chasse SML	460	Etoile LRC football	3150
Association MBOUR Amitié	300		
Les Amis de l'Orgue	600		
Club tennis LRC	1950	March' double	460
Société chasse LRC	460	Les Archers de la Double	950
Comité des fêtes SMR	1200	BBoy Academy	550
Association musicale	3550	Cinéma Le Club	28000
Club des aînés LRC	950		
Tennis club loisirs SMR	150	Jazz et Vin en Double	3750
Société de chasse SMR	460		
Gaule Rochalaisienne	500		

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS HORS COMMUNES

Jeunes Sapeurs Pompiers	500
GRACH	100
Les Blouses Roses	100
TELETHON	150
Les Clowns stéthoscopes	40
Ligue contre le Cancer	150
FNACA	100
SOLIDARITE JEUNESSE	2500

La commission des finances réunie le 23 mars dernier a étudié les demandes de subventions aux associations. Le tableau reflète les propositions de la commission.

VOTÉ à l'unanimité. DELIBERATION

QUESTION 14 : VOTE DES BUDGETS 2018

Commune, Camping, Lotissement Le Méridien et de Batier, Résidence Jeanne NICOLAS, Eau/Assainissement

BUDGET COMMUNAL 2018			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3 354 158,44	3 354 158,44	1 645 229,01	1 645 229,01

BUDGET CAMPING 2018			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
56 056,57	56 056,57	23 284,03	23 284,03

BUDGET LOTISSEMENT LE MÉRIDIEN 2018			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
682 615,41	682 615,41	656 972,85	656 972,85



BUDGET LOTISSEMENT BATIER 2018

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
132 961,91	132 961,91	124 559,91	124 559,91

BUDGET RESIDENCE JEANNE NICOLAS 2018

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
50 257,31	50 257,31	88 820,00	88 820,00

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT 2018

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
226 373,78	226 373,78	886 215,48	886 215,48

VOTÉS à l'unanimité. DÉLIBÉRATION.

